

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU CONTRAT DE VILLE
DE LA POSSESSION 2015-2024**

PROGRAMMATION FINANCIERE ET PLAN D'ACTIONS-ANNEE 2024

Cette affaire concerne l'approbation de la programmation financière du Contrat de Ville 2024. Le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil municipal sur la programmation financière et le plan d'actions pour l'année 2024 du contrat de ville 2015-2024, présentés à l'ensemble des signataires du contrat de ville lors de la revue de projet organisée le 28 février 2024.

L'année 2024 est consacrée à la mise en œuvre de la dernière programmation du Contrat de ville et à la préparation de la nouvelle contractualisation « engagements Quartiers 2030 » qui devrait démarrer le 1^{er} janvier 2025. A ce jour, aucun élément nous a été transmis concernant les règles d'éligibilité des Quartiers Prioritaire de la Ville (QPV) à venir.

Cette dernière programmation 2024 met davantage l'accent sur le pilier cohésion sociale où près de 70% des crédits alloués permettent de financer des actions de réussite éducative et d'encouragement des familles dans leur pouvoir d'agir. L'abattement TFPB représente un levier financier important qui soutient à hauteur de 43% une majorité de projets en lien avec l'animation, le lien social et le vivre ensemble.

L'intervention du Contrat de Ville pour l'année 2024 accompagne neuf associations inscrites dans la dynamique du quartier prioritaire et permet le soutien de six emplois sur le QPV dont trois en lien avec le laboratoire de transformation de Fruits et de Légumes.

Par ailleurs, tout au long de cette année, une veille sera effectuée pour mobiliser l'ensemble des politiques de droit commun des services publics pour ainsi disposer de moyens d'intervention spécifique.

Pour rappel, dans sa mise en œuvre la Politique de la Ville suppose la collaboration de multiples partenaires externes, internes à la collectivité et le travail en commun de tous les services municipaux. Elle est liée également aux dispositifs :

- Du programme de réussite éducative qui constitue son volet éducation ;
- Du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Du contrat local de santé ;

Elle s'articule en outre avec la Convention territoriale globale pour plus de cohérence dans les programmations respectives de ces dispositifs avec le contrat de ville.

Le budget prévisionnel présenté ci-dessous recense les crédits spécifiques contractualisés et mobilisés dans le cadre de la politique de la ville. Le recensement du droit commun reflète la réelle implication de chaque partenaire du contrat de ville dans le quartier prioritaire.

Axes stratégiques :

- Enrayer la spirale de l'exclusion de la jeunesse et des catégories sociales défavorisées ;
- Développer un cadre de vie de qualité et favoriser les déplacements urbains

PILIER	ORIENTATIONS	Nombres d'actions	Sous-total
Cohésion sociale	Promouvoir une politique éducative ambitieuse	11	356 385€
	Accompagner et responsabiliser	03	13400€
	Stimuler l'offre sportive et culturelle	02	12425€
TFPB	8 axes d'intervention recouvrant toutes les thématiques du contrat de ville	21	105 276€

Axes stratégiques :

- Tirer parti de la demande des ménages CSP+ pour créer de l'activité, des services et des emplois
- Enrayer la spirale de l'exclusion de la jeunesse et des catégories sociales défavorisées
- Utiliser les différences sociales, culturelles et générationnelles pour favoriser l'esprit d'ouverture et le sens de la responsabilité

PILIER	ORIENTATIONS	Nombres d'actions	Sous-total
Développement Activités économique et emploi	Accompagner vers l'activité, la formation et l'emploi	01	0€
PILIER	ORIENTATIONS	Nombres d'actions	Sous-total
Valeurs de la République et citoyenneté	Conforter la participation citoyenne	01	4000€
	S'appuyer sur les associations et clubs sportifs pour compléter les pratiques et enseignements sportifs par de la sensibilisation à la citoyenneté	02	17 000€

Ingénierie	1 coordonnateur	40 000€
-------------------	------------------------	----------------

TOTAL PROGRAMMATION 2024	548 486€
---------------------------------	-----------------

Pour rappel, le budget validé pour l'année 2023 était de 362 282 euros.

Les actions de la programmation 2024 seront financées de la manière suivante

Etat			ATFPB	Commune		CAF	Plan pauvreté	Autres
Crédits contractualisés				Crédits	Droit			
CDV	PRE	OVVV		Contractualisés	Commun			
24 000€	110 000€	17000€	105 276€	58 863€	41000€			
151 000€				99 863€		27 000€	25 000€	140 347€
TOTAL			548 486€					

Annexes :

1/ Tableau financier de la programmation 2024

ANNEXE :

1/ Tableau financier de la programmation 2024

Accusé de réception en préfecture
 974-219740081-20240515-11-MAI2024-DE
 Date de télétransmission : 05/06/2024
 Date de réception préfecture : 05/06/2024

Piliers	INTITULE DE L'ACTION	PORTEUR	Budget global	FINANCEMENT					
		NOM COMPLET		ANCT	Ville	Ville non contractualisé	CAF	DRAJES	Education Nationale
Cohésion Sociale	CLASSE PASSERELLE	Caisse des écoles	113 547€	2 500,00 €	8940 €	28 205 €	25000 €		48 902€
	FOND INITIATIVE JEUNES	Commune (Maison des jeunes)	3000 €	1500 €	1500 €				
	Sorties Familles	Centre social	2400€	1200€	1200€				
	Fête du jeu	Commune (Cellule dispositifs)	9000€	3000€	3000€			3000€	
	Développement social local Orion	JB4	8000€	3000€	5000€				
	Ateliers créatifs	Centre social	3425 €	1800 €	1625€				
TOTAL			139 372€	10500€	21 265€	28 205 €	25000 €	3000€	48 902€
Valeurs de la République et Citoyenneté	FPH	OMCTL	4 000,00 €	2000,00 €	2000,00 €				
TOTAL			4000 €	2000,00 €	2000,00 €				
Transversal	Pilotage du Contrat de Ville	Commune	40 000€	9000,00 €	15 500,00 €	15 500,00 €			

Dispositifs connexes	Objectifs	Porteur	Budget Global	Etat	Commune	Autres
OVVV	Prévenir la délinquance juvénile	OMCTL	10 500,00 €	8500€	2 500,00 €	
OVVVV	Prévenir la délinquance juvénile	ACF	8500€	8500€		
Adultes relai	Médiation	JB4	29 500 €	22 555,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €
Adultes relai	Médiation	AEC	29 500 €	22 555,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €
PRE	Réussite Educative	Caisse des écoles	242 838,00€	110 000,00€	43 098,00€	66740,00€